



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

<p><u>DELIBERATION</u> N°2025-06 CS du 20 mars 2025 (Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2024)</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt mars à neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.</p>
<p><u>DATE de la</u> <u>CONVOCAION</u> Le 25 février 2025</p> <p><u>NOMBRE de</u> <u>DELEGUES</u> en EXERCICE 9</p> <p><u>NOMBRE de</u> <u>PRESENTS</u> 5</p> <p><u>NOMBRE de</u> <u>VOTANTS</u> 5</p>	<p><u>ETAIENT PRESENTS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL, ➤ Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL, ➤ Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain, ➤ Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL, ➤ Monsieur Philippe VACHER, Conseiller Départemental, Canton de Châteauneuf sur Loire, <p><u>ASSISTAIENT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL, ➤ Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental. ➤ Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL, <p><u>ABSENTS EXCUSES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc, ➤ Monsieur Christian BRAUX, Conseiller Départemental, Canton de la ferté Saint Aubin, ➤ Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1, ➤ Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL, ➤ Monsieur Philippe GOBINET, Chambre Commerce et Industrie du Loiret, ➤ Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret, ➤ Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire, <p>Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.</p> <p>Vu le rapport n° 4 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,</p> <p style="text-align: center;">❖❖❖❖❖</p> <p><u>Exposé</u></p>

L'instruction budgétaire et comptable M localaux industriels et commerciaux expose d'affectation et de reprise des résultats. Dans le respect de ces dispositions il vous est proposé d'affecter le résultat ainsi qu'il suit.

I - LE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CORRIGÉ : + 386 639,55 €

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Solde de l'exercice : + 157 288,54 €

Il correspond à la différence entre les titres émis et les mandats émis :

- Titres émis : 2 256 946,33 €
- Mandats émis : 2 099 657,79 €

Résultat de l'exercice N-1 : + 229 351,01 €

Résultat corrigé cumulé : + 386 639,55 €

II - LE SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : + 503 632,68 €

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Solde de l'exercice : 23 044,01 €

Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis :

- Titres émis : 830 731,03€
- Mandats émis : 807 687,02 €

Résultat de l'exercice (N-1) : 657 081,61 €

Résultat cumulé : 680 125,62

Restes à réaliser en dépenses : 176 492,94 €

Résultat corrigé + 503 632,68 €

Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

D'affecter le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024, soit **386 639,55€** en report à nouveau au compte 002 en recettes de fonctionnement du BP 2025.

Par ailleurs le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2024 soit **680 125,62 €** sera inscrit au compte 001 en recettes d'investissement au BP 2025.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,